



ANNULATION

La ville se réserve la possibilité d'annuler une réservation en cas de circonstances particulières ou de nécessité.

Le bénéficiaire contraint d'annuler sa réservation

informe le pôle vie démocratique et associative, par écrit, au moins 15 jours avant la date prévue. À défaut, sauf cas de force majeure dûment justifié, le paiement de la salle est réputé dû, aucun remboursement ne sera effectué.

Elles doivent

être formulées par écrit à :

- Monsieur le Maire
1 Place de la République
CS 90544 - 78197 Trappes cedex

Organismes extérieurs à la commune

(ayant un siège social à Trappes-en-Yvelines)

La municipalité concède aussi aux organismes extérieurs à la collectivité, la location des salles municipales : Camélia, Moret, Gravaud, Picasso, la Boissière et Jean-Baptiste Clément.

DÉMARCHE EN LIGNE SUR
trappes.fr

Pôle vie démocratique et associative
Espace 1901, Maison des associations
22, rue Maurice Ravel
01 30 69 16 41 - trappes.fr

Trappes
en Yvelines

Accueil du public
Lundi et mercredi
10h/12h - 14h/19h30
Mardi, jeudi et vendredi
9h / 12h et 14h / 17h

LES RÉCLAMATIONS

Direction de la communication - octobre 2019



DÉMARCHE EN LIGNE SUR
trappes.fr

Trappes
en Yvelines
Pôle vie démocratique et associative
Espace 1901, Maison des associations
22, rue Maurice Ravel - trappes.fr

La mairie de Trappes-en-Yvelines met à disposition des associations des salles.

MAISON DES FAMILLES

21, rue Jean Zay - Trappes-en-Yvelines



LES SALLES

	Superficie	Nb max de personnes	Forfait 4h	De 9 h à 24 h	De 18 h à 24h
Salle Gravaud	180 m ²	100	50 €	220 €	90 €
Salle Moret	100 m ²	50	50 €	120 €	60 €
Salle Camélia	43 m ²	25	20 €	60 €	50 €

Les salles sont chacune équipées d'une cuisine aménagée. (Sauf Camélia)

LES MODALITÉS DE RÉSERVATION

La demande de réservation doit

être faite 1 à 3 mois avant la date prévisionnelle de location, soit sur trappes.fr soit au guichet unique de l'Espace 1901. Chaque demandeur recevra une réponse dans un délai de 10 jours.

Si besoin, une demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire doit être effectuée, uniquement catégorie 1 et 2.

La réservation de la salle est effective dès réception de l'accord écrit et après la validation du dossier, soit :

- un courrier de confirmation,
- le contrat de location,
- une caution
- attestation d'assurance responsabilité civile.

LA RÉSERVATION

Le paiement s'effectue soit

par chèque, à l'ordre du Trésor Public, soit en espèces auprès du pôle vie démocratique et associative, **au moment de la signature du contrat.**

Les tarifs des salles sont révisés une fois par an par délibération du conseil municipal.

*1heure supplémentaire

SALLE PICASSO

rue Pablo Picasso - Trappes-en-Yvelines
Salle de 100 m² - 70 personnes

Cette salle est équipée d'une cuisine aménagée.

LES TARIFS

	4h	De 18 h à minuit	De 9 h à minuit
Salle Picasso	50 €	60 €	120 €

SALLE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT

6, rue des Anciens Combattants
Trappes-en-Yvelines

Cette salle peut accueillir :

- Restauration : 300 personnes.
- Réunion : 400 personnes.
- Spectacle assis : 400 personnes.
- Soirée dansante : 400 personnes.

Pour les soirées dans une salle obscure la présence d'un responsable de sécurité incendie est obligatoire.

LES TARIFS

	De 9h à minuit	Forfait 3h
Salle JB Clément	700 €	150 € + 50€*